

Conditions de participation au concours Facebook

« Spécial Bien-être »

Du 10 au 14 Février 2020

En participant au grand jeu Facebook « Spécial bien-être » (ci-après « jeu »), vous acceptez les présentes conditions de participation. Toute contravention aux présentes conditions ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait Best Western France à annuler votre participation au jeu.

1. LE JEU « SPECIAL BIEN-ÊTRE »

La société **MAPOTEL / BEST WESTERN FRANCE** (ci-après « **Best Western France**») Société Anonyme Coopérative de commerçants détaillants à capital variable, dont le siège social est sis 11 rue du débarcadère, Immeuble West Plaza, 92700 Colombes, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 319 641 551, organise un jeu sans obligation d'achat sur Facebook (<https://www.facebook.com/BestWesternFR/>) intitulé « Spécial bien-être » permettant aux participants de gagner une carte cadeau Best Western d'une valeur de 200€. Le nombre de gagnant maximum est de une personne, soit un lot total de 200€ sous forme d'une carte cadeau Best Western valable en France.

2. DURÉE DU JEU

Le jeu débute le 10 février 2020 à 16h00 heure de Paris et se termine le 14 février 2020 à 23h59.

Par ailleurs, Best Western France se réserve le droit de mettre fin au jeu de manière anticipée en cas de survenance d'un cas de force majeure ou de tout évènement extérieur à sa volonté rendant la poursuite du jeu impossible. La responsabilité de Best Western France ne pourra être engagée de ce fait. Ces changements feront l'objet d'une information par tous les moyens appropriés.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique remplissant les conditions suivantes (le « participant ») :

- avoir sa résidence principale en France ;

- avoir un compte Facebook ;
- avoir complété l'ensemble des 4 champs du formulaire (nom, prénom, adresse e-mail, pays) permettant de participer au jeu

Sont exclus de la participation au jeu les membres du personnel de la société Best Western France ou de toute société parente au sens de l'article L233-1 du Code de commerce et les membres de leurs familles en ligne directe, ainsi que les membres du personnel des sociétés participant à l'organisation du jeu et les membres de leurs familles en ligne directe. Toute contravention aux présentes conditions de participation ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait Best Western France à annuler la participation au jeu correspondante.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer à l'instant gagnant et tenter de gagner, le participant doit avoir complété l'ensemble des 4 champs du formulaire (nom, prénom, adresse e-mail, pays) permettant de participer au jeu. Une seule participation (même nom, même prénom, même adresse). Chaque participant peut jouer deux fois maximum sauf si le premier essai est gagnant.

Le participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition et à transmettre à l'organisateur des informations exactes. Le joueur doit renseigner l'ensemble des zones de saisies excepté celles mentionnées comme n'étant pas obligatoire.

5. DOTATIONS

Le jeu est composé de la dotation suivante :

- Une carte cadeau Best Western de 200€ valable en France uniquement. Il n'y a que 1 gagnant possible.

Pour gagner, un participant doit tomber sur 3 images identiques.

6. VERSEMENTS DES DOTATIONS

Best Western France recevra les informations sur le gagnant le 19 Février 2020. La société Best Western France contactera le gagnant par e-mail dans les 48h (en utilisant l'adresse e-mail renseignée dans le formulaire du jeu). Dans cet e-mail il sera rappelé au participant la valeur de son gain ainsi que ses modalités d'utilisation, il lui sera également demandé son adresse postale afin de lui envoyer son gain sous 15 jours après réception de la réponse du gagnant à cet e-mail avec les informations demandées. Sans réponse à cet e-mail de la part du gagnant dans un délai d'une semaine, le gagnant sera disqualifié et son prix sera perdu.

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise la société Best Western France / Mapotel SA Coopérative à utiliser son nom, prénom, adresse postale et adresse e-mail dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans. La société Best Western France / Mapotel SA Coopérative ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison du lot. Le lot non réclamé en instance postale, ou retourné dans les 30 jours calendaires suivant son envoi, sera perdu pour le participant et demeurera acquis à la société Best Western France / Mapotel SA Coopérative. Le gagnant renonce à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

La responsabilité de Best Western France ne saurait être engagée en cas d'erreur ou de non-distribution d'un gain ou en cas de mauvaise transmission ou de retard de l'envoi du gain lorsque ces événements sont dus au fait ou à la faute d'un tiers (y compris le fournisseur d'accès Internet, le prestataire fournissant le service de courrier électronique ou le prestataire auquel la mission de livraison des gains aura été confié) ou du participant lui-même (y compris en cas de saisie incorrecte de ses coordonnées personnelles).

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Best Western France ne garantit en aucun cas que l'accès au Jeu sur Facebook sera ininterrompu, facile, fiable, correct, complet, satisfaisant, exempt d'erreurs, rapide ou prompt.

Best Western France ne saurait être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau empêchant le bon déroulement du jeu.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tout élément, notamment et sans limitation, tous textes, fichiers, images animées ou non, photographies, vidéos, logos, dessins, modèles, logiciels, marques, autres éléments de propriété intellectuelle et autres données ou informations (ci-après, les « éléments »), constitue la propriété de Best Western France ou du tiers ayant été autorisé par Best Western France à l'utiliser et est protégé par les lois et règlements français et internationaux relatifs notamment à la propriété intellectuelle. Aucun des éléments ne pourra en tout ou partie être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, par le participant ou par un tiers, quel que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable expresse et écrite de Best Western France au cas par cas, et le participant est seul responsable de toute utilisation et/ou exploitation non autorisée.

9. DONNÉES PERSONNELLES

En participant au jeu « Spécial bien-être », le participant autorise Best Western France à collecter des données personnelles le concernant pour les besoins de l'organisation du jeu et afin de lui envoyer les gains par email ou par voie postale.

Conformément aux dispositions applicables en matière de protection des données à caractère personnel, les participants bénéficient d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données personnelles, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement et d'un droit d'opposition (au traitement des données, ainsi qu'à la prospection notamment commerciale). Les participants disposent également du droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel et à la manière dont ils souhaitent que les droits soient exercés après leur décès.

Ces droits s'exercent sur simple demande écrite accompagnée de la copie d'un titre d'identité signé adressée par courrier postal à l'adresse suivante : Best Western France – Pôle Données personnelles – Immeuble West Plaza – 11 rue du débarcadère – 92700 Colombes, ou par email à l'adresse suivante : donneespersonnelles@bestwestern.fr.

Le participant dispose en tout état de cause de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, autorité française en charge de la protection des données à caractère personnel, s'il estime que le traitement de ses données n'est pas effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Les informations enregistrées par Best Western France dans le cadre de l'organisation du jeu sont réservées à l'usage de Best Western France, et ne peuvent être communiquées qu'aux sociétés participant à l'organisation du jeu pour les besoins de celui-ci.

Le participant autorise Best Western France et les sociétés participant à l'organisation du jeu à mentionner son gain éventuel dans le cadre de la promotion du jeu sur les réseaux sociaux de la marque ou sur les sites Internet des sociétés participant à l'organisation du jeu, en indiquant par exemple son prénom, son initiale de nom de famille et son gain, par une formule du type « *Pierre D. 200€ gagnés sur la page Facebook Best Western France* ».

10. DROIT APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit français. Si tout ou partie de ces conditions de participation est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité



compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer. Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

11. CONTACT

Pour obtenir davantage d'informations ou pour toute question concernant les présentes conditions de participation, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

Best Western France
Jeu « Spécial Bien-être »
11 rue du débarcadère
Immeuble West Plaza
92700 Colombes

Fait à Colombes le 10 février 2020.